

SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix neuf

Et le vingt cinq février

à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : AVIGNON Damien, CHAUSSEE Annick, COURTIN Elisabeth, DE MEYERE Patrick, EDON Dominique, LAMY Christophe, MONTAROU Lionel, PATAULT Florie, PINCONNET Gilles, ROTTIER Corinne, VOTAVA Nadine

Absents excusés : GUEHO Sigrid

absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme VOTAVA Nadine conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme GUEHO Sigrid a donné son pouvoir à M. EDON Dominique

FONDS DE CONCOURS

C.C.H.S.

PAVE - aménagement rue des Lilas et des Bleuets et parking au 10 rue des Lilas

2019-05

Monsieur le Maire expose que lors de la séance plénière du 18 décembre 2018, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a décidé de verser, sur l'année 2019, le fonds de concours 2016 qui a été alloué à la commune pour le PAVE - aménagement rue des Lilas et des Bleuets et parking au 10 rue des Lilas pour un montant de 6 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide le versement en 2019 du fonds de concours 2016 pour l'opération « accessibilité » alloué pour un montant de 6 600 €, attribué par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise par délibération du 18 décembre 2018, pour les travaux du PAVE - aménagement rue des Lilas et des Bleuets et parking au 10 rue des Lilas pour un coût prévisionnel de travaux de 22 000 € H.T.

Autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE DE BONNETABLE POUR L'ANNEE 2018/2019

2019-06

Monsieur le Maire informe et donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de l'association de la cantine scolaire de Bonnetable demandant une participation pour les enfants scolarisés à Bonnetable,

Après avoir pris connaissance des éléments et du nombre d'enfant concerné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Refuse de verser une participation financière à l'association de la cantine scolaire de Bonnetable pour l'année scolaire 2018/2019.

Autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**

DEVIS

Entretien du terrain de football

2019-07

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition pour l'entretien du terrain d'honneur de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir la société TIREAU, sis LA BAZOGE 72650, pour l'entretien du terrain d'honneur de football,

Le montant du devis s'élève à 3 830,00 € H.T.

Les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents devis pour la fourniture et mise en œuvre d'enrobé pour une piste de roller.

DEVIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir la société FOUQUET, sis LA CHAPELLE SAINT REMY 72160, pour la fourniture et mise en œuvre d'enrobé pour une piste de roller,

Piste de roller

Le montant du devis s'élève à 2 212,50 € H.T.

2019-08

Les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

**PARTICIPATION
FINANCIERE**

**« TRAVAUX DES BERGES
DU RUISSEAU LA
MANDRELLE RUE DES
CYCLAMENS »**

La participation financière « travaux des berges du ruisseau La Mandrelle rue des Cyclamens » est reporté à une prochaine séance plénière du conseil municipal.